

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD029-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	60
Votants	76
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 mars 2019.

LE 28 mars 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MANDAT SPECIAL A MONSIEUR CURNIL : PARTICIPATIONS AUX REUNIONS DE L'ARCEP ET DE L'AVICCA

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILAUD suppléante de M. GRELLETY
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOL	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

OBJET : MANDAT SPECIAL A MONSIEUR COUNIL : PARTICIPATIONS AUX REUNIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en matière de frais de représentation et de déplacements, à l'exception des frais engagés au titre de la formation des élus, la réglementation ne prévoit aucune forme ni aucun dispositif de remboursement, hors l'attribution d'un mandat spécial accordé par délibération du Conseil Communautaire.

– Conférence territoire connectes de l'ARCEP du 26 mars 2019 à Paris

Que l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes, au statut d'autorité administrative indépendante (l'ARCEP) a pour objectif d'identifier les défis à relever pour assurer le succès de la transformation numérique du pays,

– Conseils d'administration et assemblée générale de l'avicca les 2 avril / 21-22 mai / 25 juin à Paris.

Considérant que l'Assemblée générale de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) à laquelle le Grand Périgueux adhère, regroupe les collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques et agir ensemble.

Qu'il y a lieu de prévoir le déplacement d'un élu pour participer à ces différentes rencontres qui se tiendront à Paris.

Qu'il est proposé que l'agglomération y participe et qu'il soit donné mandat spécial à Monsieur Alain Cournil, Vice-Président en charge du haut-débit et du développement numérique pour représenter le Grand Périgueux.

Que les frais de déplacement seront pris en charge, les frais de restauration le cas échéant à hauteur de 15,25€ et les frais d'hébergement dans la limite de 90€ la nuitée.

Considérant qu'il est donc proposé de donner mandat spécial à Monsieur Alain Cournil, afin de représenter l'agglomération du Grand Périgueux à :

- la conférence de l'ARCEP du 26 mars 2019 à Paris ;
- au conseil d'administration de l'AVICCA le 21 mars 2019 à Paris ;
- à l'assemblée générale des 21 et 22 mai 2019 à Paris ;
- au conseil d'administration du 25 juin 2019 à Paris

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de donner mandat spécial à Monsieur Alain Cournil afin de représenter l'agglomération du Grand Périgueux à :
 - - la conférence de l'ARCEP du 26 mars 2019 à Paris
 - - au conseil d'administration de l'AVICCA le 21 mars 2019 à Paris
 - - à l'assemblée générale des 21 et 22 mai 2019 à Paris
- - au conseil d'administration du 25 juin 2019 à Paris.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	26 AVR. 2019	Pour extrait conforme	26 AVR. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	26 AVR. 2019	Périgueux, le	26 AVR. 2019

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 26/04/2019

Reçu en préfecture le 26/04/2019

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20190328-DD0292019-DE